

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15032**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Manager de projet industriel

Nouvel intitulé : Manager de projet d'ingénierie industrielle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
INSACAST (CAST SA)	Président du directoire INSACAST

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200p Méthodes industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Manager de Projet Industriel est le responsable ou chef de projet, il intervient dans un contexte de développement ou d'innovation technique. Il assume et encadre des équipes pluridisciplinaires organisées de façon matricielle et fonctionnant en mode projet. Il mène sa mission de la définition du besoin à la transmission au commanditaire ou à l'exploitant des livrables initialement prévus. Cette mission se situe directement sous la responsabilité du maître d'œuvre. Il doit, à partir du moment où le projet lui a été confié, mettre en œuvre, dans une chronologie définie des actions permettant d'assurer le déroulement correct de ce projet.

4 phases principales structurent en général cette chronologie :

L'étude préliminaire : dans cette phase « l'idée nouvelle » ou l'expression d'un besoin est analysé et traduit en termes d'objectifs et de finalité. Il fait généralement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de validation, permettant la poursuite du projet.

L'élaboration de l'avant-projet : c'est la phase de définition des ressources, de mise en place de l'organisation, du déroulement de la planification. Elle débouche sur la rédaction du CDCF (Cahier Des Charges Fonctionnelles)

La conduite du projet : c'est la phase relative aux études approfondies, à la validation des innovations techniques. Les demandes et besoins sont transformés en solutions dans le respect des performances, des coûts, de la qualité et des délais. C'est au cours de cette phase, la plus importante, qu'est rédigé le CDCT (Cahier Des Clauses Techniques).

Livraison du projet bilan : c'est la phase de transmission à l'utilisateur ou à l'exploitant de ce qui a été réalisé. Elle fait l'objet de la validation de l'attente des objectifs, un bilan est dressé, elle est matérialisée par un dossier de qualification et d'exploitation.

Les capacités attestées :

ANALYSER un problème complexe au croisement de différentes logiques techniques et organisationnelles, sans disposer de toutes les informations. ANALYSER lors de la phase de recherche et de développement de solutions, les performances, avantages et inconvénients des techniques disponibles permettant de mener à bien un projet.

SYNTHÉTISER l'ensemble des données afin de les rendre exploitables pour juger de l'intérêt d'un projet industriel. SYNTHÉTISER les informations, utiles au projet, issues des études préliminaires, qu'elles soient techniques, budgétaires ou organisationnelles afin de les rendre exploitables. SYNTHÉTISER les données relatives à l'état d'avancement du projet, en particulier les modifications techniques pour alimenter les phases de « reporting ». SYNTHÉTISER l'ensemble des modifications, actions correctives et données générales qui seront utiles à l'exploitant.

NEGOCIER les ressources nécessaires au début du projet avec la hiérarchie, ainsi que les choix techniques, économiques et organisationnels dans la phase de construction de l'avant-projet. NEGOCIER avec les partenaires du projet et la hiérarchie, les modifications, tout au long de son déroulement.

MOBILISER des hommes, avec des compétences adaptées, permettant de conduire le projet. MOBILISER les équipes constituées autour du projet vers l'objectif à atteindre notamment sur le respect du planning, des exigences qualité et du niveau de performance attendu.

ORGANISER les équipes du projet en définissant les rôles, les responsabilités et la répartition du travail dans une logique de respect de la programmation des différentes phases. ORGANISER le séquençage des différentes phases dans le respect des contraintes techniques.

ORGANISER dans la phase finale les contrôles et les tests de réception.

COMMUNIQUER sur les orientations du projet dans le but d'obtenir l'adhésion de tous les acteurs. COMMUNIQUER avec les experts et spécialistes techniques utiles au projet pour obtenir d'eux une offre de solutions optimisées. COMMUNIQUER régulièrement aux acteurs du projet son état d'avancement, les modifications et décalages. COMMUNIQUER à l'utilisateur final les informations permettant l'exploitation du livrable et à l'ensemble des acteurs un bilan objectif.

DECIDER des orientations techniques contenues dans le CDCF et des arbitrages permettant de dépasser conflits, contraintes et aléas pouvant ralentir le projet. DECIDER des solutions techniques préconisées dans le CDCT, des modifications et des actions correctives et des modalités de leur application.

RECHERCHER les solutions et orientations techniques répondant aux objectifs de performances, de contraintes budgétaires en intégrant les risques inhérents au projet. RECHERCHER ces solutions en s'appuyant sur une démarche de veille technologique et collaboration avec les experts et spécialistes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Groupes et grandes entreprises, PME et sociétés de service et d'ingénierie pour l'industrie

Responsable et chef de projet - Chargé d'affaires - Chargé d'études - Responsable essais - Responsable intégration système - Responsable BE - Responsable technique produits - Responsable projet qualité- Environnement-Sécurité - Responsable industrialisation - Responsable d'exploitation - Responsable maintenance ou travaux neufs

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1102 : Management et ingénierie d'affaires

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les composants de la certification sont :

- C1- Analyser un problème complexe ou croisement de différentes logiques techniques et organisationnelles sans disposer de toutes les données
- C2 - Synthétiser les données utiles pour les rendre exploitables tout au long du projet
- C3 - Négocier avec les acteurs du projet notamment la hiérarchie et le client : les ressources, les moyens techniques, le planning, le budget et les modifications
- C4 - Mobiliser les hommes vers un but commun en optimisant les ressources nécessaires au projet
- C5 - Organiser et piloter le projet et ses composants de la demande initiale à l'évaluation finale
- C6 - Communiquer avec la hiérarchie, les spécialistes, les partenaires et les utilisateurs/exploitants
- C7 - Décider des solutions techniques, organisationnelles et financières à appliquer pour atteindre les objectifs
- C8 - Rechercher des informations dans une logique de veille technologique et d'optimisation des solutions.

L'évaluation s'effectue tout au long de la conduite du projet.

En VAE, le candidat doit apporter la preuve de 3 années d'expérience professionnelle et rédiger un mémoire qu'il présentera devant un jury.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Un président du jury Deux représentants du secteur professionnel Deux représentants de l'organisme (respect parité salariés/employeurs hors président jury)
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Un président du jury Un représentant des salariés Un représentant des employeurs (respect parité salariés/employeurs, selon décret N° 2002-615 du 26/04/2002 - article 4)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, au niveau II, sous l'intitulé Manager de projet industriel avec effet au 22 janvier 2010, jusqu'au 22 janvier 2011. L'autorité responsable est CIMES INSTITUT - GROUPE CIMES.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 2 juillet 2012 publié au Journal Officiel du 7 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Manager de projet industriel" avec effet au 22 janvier 2011 jusqu'au 7 août 2017

Arrêté du 19 mars 1999 publié au Journal Officiel du 27 mars 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 1 février 1995 publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation à compter de la promotion 1994.

Pour plus d'informations

Statistiques :

15 par an

Autres sources d'information :

INSACAST

<http://www.insavalor.fr>

Lieu(x) de certification :

Villeurbanne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Villeurbanne

Historique de la certification :

Début de l'activité en 1995 gérée par CIMES Institut et dénommée RPI (Responsable de projet Industriel) faisant l'objet d'un titre homologué jusqu'en 2007, transféré et adapté par INSACAST en 2008/2009, sous la forme MPI (Journal Officiel 22 décembre 2010)

Certification précédente : Manager de projet industriel

Certification suivante : Manager de projet d'ingénierie industrielle